



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Clément Marot
Cahors

BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

**SOLDE DE 13% AFFECTE AUX ETABLISSEMENTS DE
FORMATIONS TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELLES
AU TITRE DES SALAIRES 2021**

Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage



LYCÉE
CLÉMENT MAROT

Ce bordereau complété est à retourner
à l'adresse suivante par mail ou
courrier postal :

Lycée Clément MAROT
59, rue des Augustins - CS 90211 - 46004 CAHORS CEDEX
0460007h-gest@ac-toulouse.fr

VOTRE ETABLISSEMENT

Raison sociale de l'entreprise

SIRET

Adresse postale

Code postal

Ville

Contact

tél

mail

Le lycée Clément Marot est habilité à percevoir directement des entreprises les dépenses libératoires de la taxe d'apprentissage au titre du solde (13%) de la taxe d'apprentissage, il figure sur la liste préfectorale de la région Occitanie. Pour nous contacter : Auguste VIEIRA DE RESENDE, DDFPT (Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques) – tél. 05 65 35 25 17 – ddfpt.cmarot@ac-toulouse.fr

CALCUL DU SOLDE DE 13% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

MASSE SALARIALE BRUTE (MB)

MONTANT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE (TA = MB x 0,68)

SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE (STA = TA x 13%)

VOTRE VERSEMENT

Au bénéfice de l'établissement : Lycée Général et Technologique Clément Marot **ET/OU** Lycée Professionnel Clément Marot

Etablissement	Lycée Général et Technologique Clément Marot	Lycée Professionnel Clément Marot
Adresse	59, rue des augustins – CS 90211 - 46000 CAHORS	
Mail	0460007h@ac-toulouse.fr	0460051f@ac-toulouse.fr
SIRET	194 600 078 00019	194 600 516 00018
UAI	0460007H	0460051F

MONTANT

par chèque, à l'ordre du **LGT Clément Marot**

par chèque, à l'ordre du **LP Clément Marot**

par virement bancaire

par virement bancaire

IBAN : **FR76 1007 1460 0000 0010 0079 090**

IBAN : **FR76 1007 1460 0000 0010 0079 187**

BIC : **TRPUFRP1**

BIC : **TRPUFRP1**

Nous vous remercions d'indiquer TA2022 + VOTRE RAISON SOCIALE dans le libellé de votre virement.

L'attestation de paiement vous sera transmise par notre service
comptable, dès réception du versement.

Fait à,

le

Signature et cachet de l'établissement.